BUSSAC
info



Nº 36
DEUXIEME TRIMESTRE 1990

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 36

DEUXIEME TRIMESTRE 1990

Responsable de la publication: Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, M.J. Chapuis, N. Guiter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

Informations municipales

3 Réunion de conseil des 23 et 26 mars 90
6 Réunion de conseil du 8 mai 1990
8 Budget primitif 1990
12 L'école de Bussac ... et les autres !

Informations locales

13 En bref et en vrac
15 Nouvelles brèves d'Oron la Ville
16 Etat civil
17 Conseil d'école du 22 mars 1990
19 Conseil d'école du 12 mai 1990
20 Garderie municipale
22 Nouvelles adresses
26 L'angélus et le sacristain
27 Excursion à Saumur
31 Le futuroscope

Foyer rural

34 Assemblée générale Football
35 Gymnastique
36 Tennis de table - Course pédestre
37 Tennis
38 Jumelage
39 Bussac - Kabara
40 Bibliothèque

Société de Construction Saintaise

Gérant : **M. Robert LECOMTE**

BÉTON ARMÉ
CARRELAGE
COUVERTURE
MÉTRÉS

PAVILLON
.. CLÉS ..
EN MAINS

"L'Espérance"
BUSSAC
17100 SAINTES
Tél. 74.17.78
93.21.63

SARL au Capital de 20.000 F
RC 80 B 42
SIRET 319 346 250 00016

MECA MOTOCULTURE

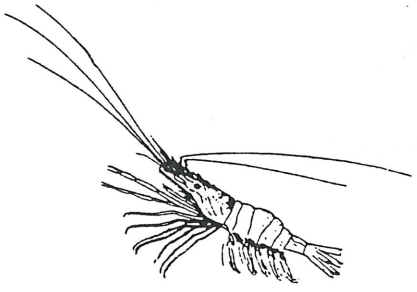
Les Chaumes - 17100 Bussac / Charente

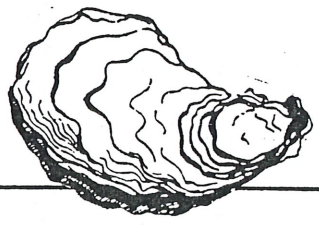
(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

ENTRETIEN - REPARATION - VENTE

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses -
Débroussailleuses - Tronçonneuses ...



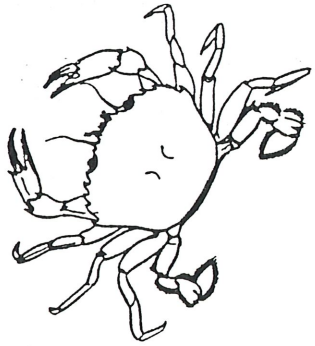




REPAS FRUITS DE MER

Le 15 Septembre

Organisé par les sections sportives du Foyer Rural



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES 23 et 26 MARS 1990.

Contrat emploi solidarité -

Le maire informe le conseil que la commune a la possibilité de souscrire des contrats de travail par une convention signée avec le Préfet, pour des administrés ayant des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle (demandeurs d'emploi de longue durée, anciens T.U.C., bénéficiaires d'A.I.G., etc....). Il propose de signer 4 conventions de ce type puisque 4 bénéficiaires (2 anciens T.U.C. et 2 R.M.I.) en ont fait la demande. Le conseil municipal accepte ces propositions et souhaite, en raison des publics concernés et de la faible capacité financière de la commune, une prise en charge totale par le fonds de compensation.

Affaires sociales -

Le maire fait savoir au conseil municipal que lors de la réunion du conseil d'école du 22 mars, les enseignants ont sollicité des crédits supplémentaires pour le renouvellement des manuels scolaires anciens. Après délibération, le conseil, constatant que cette acquisition ne pourra intervenir qu'à la rentrée de septembre 90, décide de maintenir les crédits du budget primitif au niveau précédent et de prévoir un complément au budget supplémentaire.

Solidarité avec un village roumain -

Le maire fait savoir au conseil que la ville de Saintes a décidé de prendre en charge une commune roumaine dans le cadre des opérations d'aide humanitaire. C'est le village de Floresti, dans la province de Tulcéa, près de la Mer Noire qui a été retenue : un envoi de dons est prévu dans le courant du mois d'avril. Il est demandé à notre commune si elle désire s'associer à cette opération. Après délibération, le conseil décide de proposer à la population une collecte de denrées alimentaires et fournitures scolaires. Une aide financière est également votée pour aider au transport. Mme Guiter est chargée de conduire cette action humanitaire.

Recensement de la population -

Rémunération de agents recenseurs -Le maire informe le conseil que les travaux de collecte des documents du recensement de la population se terminent. Il propose au conseil de verser aux agents recenseurs l'intégralité de la somme reçue de l'INSEE. Le décompte des documents remplis par chacun n'intervenant qu'après la réception par l'INSEE des imprimés, c'est-à-dire courant avril, il propose le versement d'un acompte dès la fin du mois de mars. Le solde leur sera versé après retour de la fiche-détail par l'INSEE.

Informations municipales

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIVOM. -

M. le maire expose que pour les travaux inscrits au budget, en section d'investissement, au compte 25, qui sont les travaux confiés aux services du SIVOM, il convient de passer pour l'année 90 une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.
Il sollicite du conseil municipal l'autorisation :
- de signer la convention à intervenir avec le SIVOM pour les montants qui seront inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire,
- de participer à l'emprunt global qui sera souscrit par le SIVOM en 1990,
- et d'assurer le financement du solde par prélèvements sur le budget de l'exercice. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces différentes propositions.

Vote du budget primitif -

Après examen des différents chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement, le conseil vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :
- dépenses et recettes de fonctionnement : 1 772 798 F.
- dépenses et recettes d'investissement : 509 736 F.

Les principaux programmes figurant en investissement sont les bâtiments et équipements:
- au groupe scolaire (aménagement de la salle d'activité en salle de classe, aménagement du petit logement en salle informatique, construction d'un local de rangement, aménagement d'une douche pour le personnel de service et fermeture du préau), un total de 60 000 F.
- au terrain d'entraînement de football : 48 000 F. (pour réalisation de la main courante et du chemin d'accès)

voirie :
- étude de la traversée de la commune : 26 000 F.
- modification accès logements de fonction : 30 000 F.

acquisition matériel :
- 30 000 F. pour panneau d'affichage, plan de la commune, friteuse pour le restaurant scolaire et aménagement de la salle d'archives de la mairie.

Le maire précise au conseil qu'une subvention de 14 000 F. a été accordée par le conseil général au titre des amendes de police pour aménagement du carrefour de la place des Chaumes. Il propose de demander une participation de la D.D.E. pour l'étude de la traversée de la commune : le maire expose au conseil que les travaux de modification du profil de la D. 114 vont être prochainement réalisés et qu'il convient à cette occasion de prévoir des aménagements des accotements de la chaussée et de ses accès latéraux. Après examen de différentes propositions, le conseil décide de confier l'étude de ces aménagements au cabinet Ponant pour un montant de 53 370 F., sachant que la D.D.E. assure une participation de 50 % de cette somme.

Informations municipales

Pour déterminer le produit des contributions directes revenant à la commune, le conseil vote le taux des 4 taxes ; il décide de faire varier uniquement celui de la taxe d'habitation:
- taxe d'habitation.....5,43% (5,17% en 89)
- taxe foncière sur les propriétés bâties.....11,76% (11,76% en 89)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties.35,79% (35,79% en 89)
- taxe professionnelle.....11,13% (11,13% en 89)

Dotation globale de fonctionnement -

Le conseil municipal déplore la faiblesse de l'accroissement des dotations de l'état (1,37%), inférieur au niveau de l'inflation et s'inquiète des difficultés qui ne manqueraient pas d'en résulter si cette tendance devait se confirmer.

Il y a cinquante ans, le 18 juin 1940...



A TOUS LES FRANÇAIS

La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.
Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

JUIN 1940
LONDRES

GENERAL DE GAULLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 1990.

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 8 mai à 9 h.15, sous la présidence de Monsieur Daniaud, Maire adjoint, Monsieur le Maire étant absent. Trois membres étaient absents et excusés.

Travaux aux bâtiments communaux

Groupe scolaire : Monsieur Bédochaud informe le conseil municipal de la création de 3 issues de secours dans les classes non desservies actuellement, ce qui évitera d'édifier une cloison dans la salle d'activité transformée en 5ème classe. Il présente le devis de l'Entreprise Lecomte pour la constructions de la salle annexe. Il fait part de l'intervention des services vétérinaires de la C.D.A. qui souhaitent que la douche à créer se situe dans le même local où sont installés le lave-linge et le vestiaire des femmes de service.

Ces travaux vont commencer mi-mai y compris ceux de l'aménagement du local pour ordinateurs. Ceux concernant l'aménagement du restaurant scolaire seront réalisés plus tard (séparation de la partie "plonge" et de la partie "confection des repas").

Acquisition éventuelle de terrains -

Monsieur Daniaud annonce au conseil que la commune a été informée par la SAFER de la vente de terrains situés à proximité de ceux déjà acquis en début d'année(section AK n° 527 et 529 pour 40a 95 ca, lieu-dit "La Cuelle". Le conseil municipal décide de contacter la SAFER pour lui faire savoir que la commune pose sa candidature à cette acquisition.

Modification de la formulation initiale des statuts du syndicat de pays "Saintonge romane" -

Lors de l'assemblée générale du Syndicat de Pays qui s'est tenue le 29 mars 1990 à la Villa Musso, Monsieur le Sous-Préfet a indiqué la nécessité de préciser l'article 1 - Objet du Syndicat, l'article 4 - Composition et compétence du bureau, l'article 5 - Participation des communes.

Le Comité syndicat a décidé par délibération la modification de la formulation initiale des statuts.

Le conseil municipal approuve les modifications des statuts tels que ci-annexés.

Informations municipales

Modification des statuts du syndicat départemental de construction et d'entretien des voies communales et des chemins ruraux de Charente-Maritime -

M. Jean Daniaud donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat prise lors de l'assemblée générale du 7 Février 1990, par laquelle il a été proposé, en vue d'assurer une meilleure représentation géographique des collectivités adhérentes, de modifier l'article 6 des statuts sur la composition du bureau syndical.

La modification proposée concerne essentiellement l'extension du nombre des membres qui serait porté de trois à six. La nouvelle composition du bureau comprendrait : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 1 Secrétaire, 6 Membres (au lieu de 3).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification comme indiquée ci-après : "Le nombre des membres du bureau est de 6 (six) au lieu de 3 (trois)".

Enquêtes publiques -

Monsieur Daniaud rappelle au conseil que l'enquête publique relative à l'inclusion des chemins de Jarry et de Rochefollet dans la voirie communale se déroule actuellement et qu'elle s'achève le 9 Mai avec, ce même jour, permanence en mairie du commissaire-enquêteur.

L'enquête préalable à la modification d'une partie de la zone 2 NAa sise au lieu-dit "Les Grands Champs" et "Les Grands Champs du Poirier" en 2 NAb s'achèvera le 21 mai et le commissaire-enquêteur siègera en mairie les 9, 18 et 21 mai de 14 h. à 16 h 30.

Droit de préemption urbain -

M. Jean Daniaud informe le Conseil que la loi n 729 du 18 juillet 1985 a remplacé l'ancienne notion de zone d'intervention foncière par l'institution d'un droit de préemption urbain d'application plus étendue. Ce droit est institué sur l'étendue des zones urbaines et des zones d'urbanisation future, délimitées par des P.O.S. C'est la commune qui en est le bénéficiaire de plein droit. Considérant l'intérêt pour la commune d'avoir sur son territoire des zones où elle pourrait préempter, le conseil municipal propose d'instituer le droit de préemption sur l'ensemble des zones NB et 2 NA de son P.O.S.

Vie municipale

Budget primitif 1990

Par un raccourci un peu sommaire on pourrait réduire l'activité municipale à deux phases :

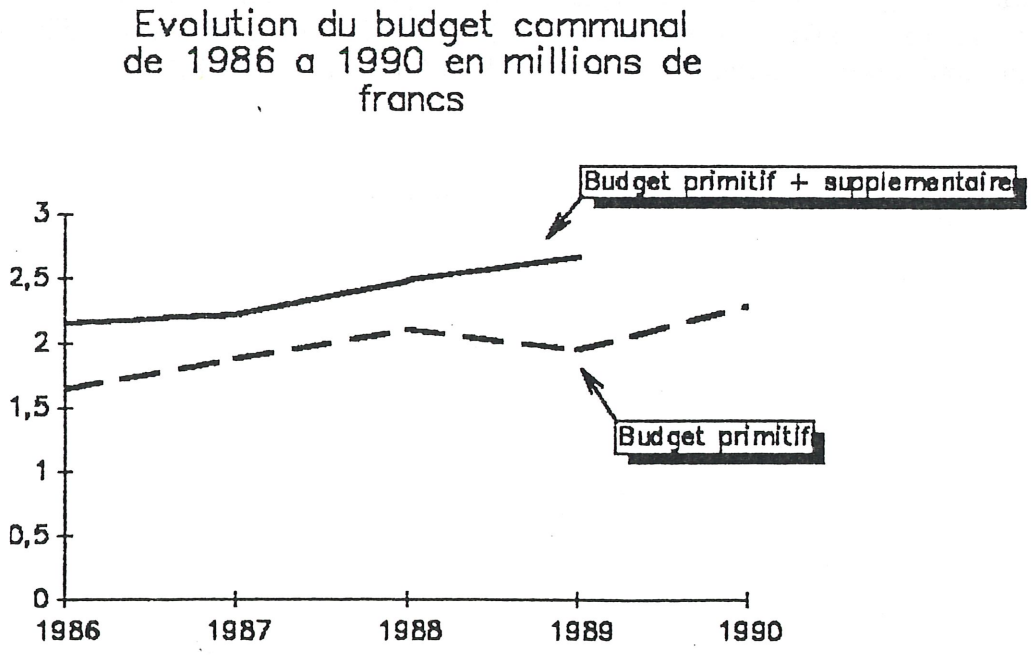
- phase de décision : le premier trimestre de l'année. Elle aboutit au vote du Budget primitif (BP).
- phase d'exécution : le reste de l'année, avec une correction : le budget supplémentaire (BS).

Budget 1990

Elaboré avec le concours du receveur de Saintes-banlieue, voté le 23 mars, il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 772 798 F en section de fonctionnement et 509 736 F pour la section d'investissement, soit un total de 2 282 534 F.

Evolution du budget communal (86-90)

		1986	1987	1988	1989	1990
Fontionnement	BP	1 268 187	1 390 126	1 465 355	1 601 553	1 772 798
	BS	159 780	80 275	109 698	204 306	
Investissement	BP	376 026	490 775	628 502	345 756	509 736
	BS	3 119 200	259 100	277 748	522 700	
Total	BP	1 644 213	1 880 905	2 096 968	1 950 269	2 282 534
	BP+BS	2 153 193	2 220 276	2 484 364	2 677 275	



Informations municipales

Section de fonctionnement (vue d'ensemble)

- Les dépenses

Dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	Vote
60	Denrées et fournitures	117 000
61	Frais de personnel	681 200
62	Impots et taxes	3 300
63	Travaux et services extérieurs	187 000
64	Participations et contingents	151 248
65	Allocations – subventions	25 880
66	Frais de gestion générale	135 500
67	Frais financiers	141 545
68	Dotations aux amortissements	
69	Charges exceptionnelles	
82	Charges antérieures	
83	Prélèvements	330 125
Dépenses de fonctionnement		1 772 798

Elles concernent principalement le fonctionnement des services : restauration et garderie scolaires, rémunération des personnels, frais de gestion générale ainsi que l'entretien des bâtiments et de la voirie.

- Les recettes

Elles proviennent pour l'essentiel:

. des dotations de l'Etat

. des contributions directes

. des produits de l'exploitation (restauration et garderie) et des produits domaniaux (locations).

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Vote
70	Produits de l'exploitation	113 000
71	Produits domaniaux	63 400
72	Produits financiers	
73	Recouvrements – subventions	79 372
74	Dotations reçues de l'Etat	792 061
75	Impots indirects	22 000
76	Impots directs autres que contributions	
77	Contributions directes	702 965
78	Travaux d'équipement en régie et autres	
79	Produits exceptionnels	
82	Produits antérieurs	
Recettes de fonctionnement		1 772 798

Informations municipales

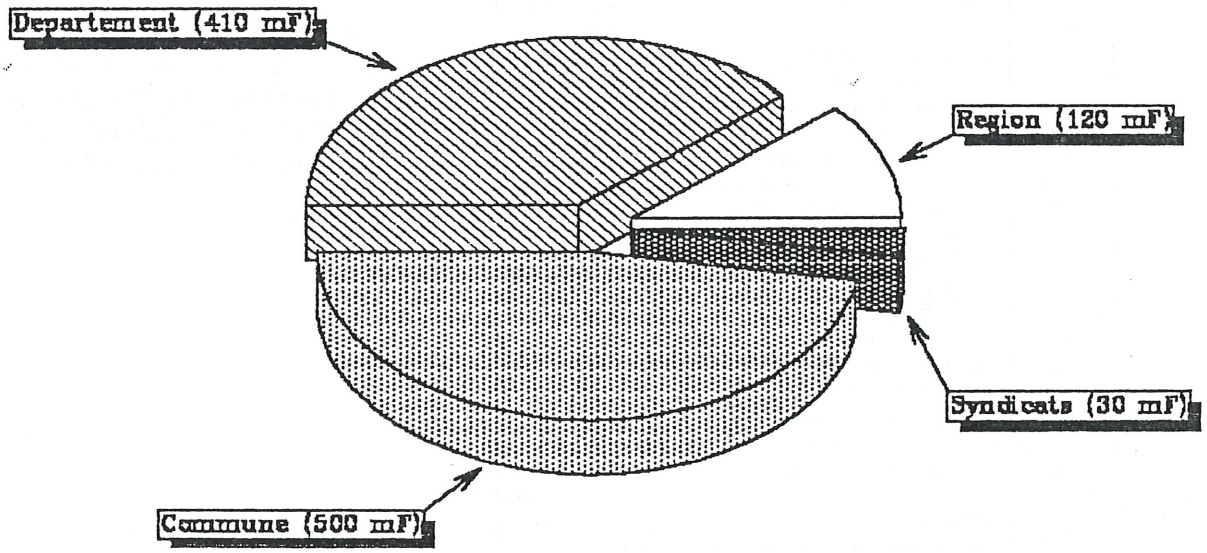
A propos des contributions directes

Ce sont les impôts directs locaux, généralement considérés comme les impôts communaux. En fait, moins de la moitié du produit revient à la commune.

Ils sont alimentés par les quatre taxes :

. TH : taxe d'habitation
. Fb : taxe foncière sur les propriétés bâties
. Fnb : taxe foncière sur les propriétés non bâties
. TP : taxe professionnelle.

Répartition du produit des impôts locaux perçus sur Bussac en 1989 en milliers de francs



Taux des taxes

On remarquera :
- La croissance régulière du taux de la taxe d'habitation
- La stabilité du taux des taxes foncières et professionnelles.

Ces choix résultent du souci :
- De relever progressivement la taxe d'habitation dont le taux est encore très bas (Cf tableau)
- De ne pas pénaliser les exploitations agricoles
- d'encourager l'installation d'activités commerciales et artisanales

Taux des taxes

	TH	Fb	Fnb	TP
1986	4,24	11,76	35,09	10,91
1987	4,45	11,76	35,79	11,13
1988	4,67	11,76	35,79	11,13
1989	5,17	11,76	35,79	11,13
1990	5,43	11,76	35,79	11,13

Produit des taxes

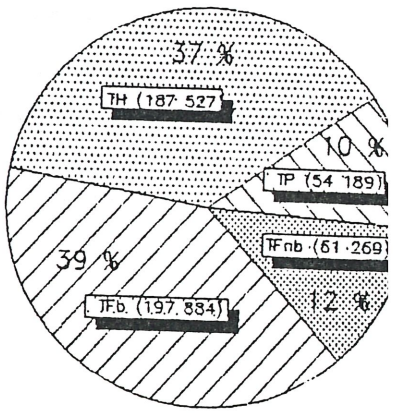


Tableau comparatif des 4 taxes : page 12

Informations municipales

Section d'investissement (vue d'ensemble)

Dépenses :

Dépenses d'investissement

Compte	Libellé	Vote
06	Déficit d'investissement reporté	
13	Frais extraordinaires	
16	Remboursement d'emprunts	43 577
18	Reglem. dettes long moyen terme	106 156
214210	Acquisition de biens meubles et imm.	46 000
232	Travaux de bâtiment et de génie civil	70 000
233	Travaux de voies et réseaux	166 003
253	SIVOM	78000
26	Acquisition de titres et valeurs	
27	Dépôts et cautionnements versés	
29	Dépenses imprévues	
	Dépenses d'investissement	509 736

Suivant les propositions des commissions et la décision du conseil municipal, elles concernent principalement :

. des travaux de voirie (170 000 F)

. des travaux de bâtiments et équipements sportifs (110 000 F)

. des acquisitions de matériel (30 000 F)

Recettes :

Elles proviennent essentiellement :

. de prélèvements sur la section de fonctionnement
. de remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 88

Recettes d'investissements

Compte	Libellé	Vote
06	Excédent d'investissement reporté	
10	Subventions d'équipements, dons et legs	25 400
11	Prélèvements sur recettes de fonct.	330 125
13	Amortis. et reprises de frais extraord.	
14	Participations à tx d'équipement TVA	88 000
	TLE	
16	Produit des emprunts	
18		30 000
21	Aliénation de biens meubles et imm.	25 000
23	Facturation de travaux	
25	Recouvrement de créances	11 211
26	Aliénation de titres et valeurs	
27	Dépôts et cautionnements récupérés	
	Recettes d'investissements	509 736

La lecture de ces chiffres n'est sans doute pas passionnante...Cependant si elle vous inspire des reflexions n'hésitez pas à nous en faire part.

Guy Chapuis

Nota : Les informations communiquées sont extraites de documents comptables qui peuvent être consultés à la mairie.

Informations municipales

Vie municipale

L'école de Bussac... et les autres !

Une bonne nouvelle :

En raison de l'accroissement des effectifs, une cinquième classe sera ouverte à la rentrée prochaine.

Dès à présent, les travaux sont entrepris afin d'assurer, dans les meilleures conditions, l'accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans.

Une mauvaise nouvelle :

Les communes d'accueil ont la possibilité de demander une participation financière aux communes de résidence.

En 89-90; 14 enfants de Bussac étaient scolarisés à l'extérieur. Il en résulte (sur la base 100 %) une charge de 62 342 F pour la commune.

Cette charge est **insupportable** !

Je remercie les parents concernés de prendre en compte cette situation nouvelle, dans leur propre intérêt comme dans celui de leurs concitoyens.

Guy Chapuis.

Tableau comparatif des 4 taxes, année 1989

Désignation des taxes	Taux moyens communaux en %				Bussac
	Nationaux		Départementaux		
	Moyenne	Plafonds	Moyenne	Plafonds	
Taxe d'hab.	11,68	29,20	9,21	23,03	5,17
Foncier bâti	14,28	35,70	19,39	48,48	11,76
Foncier non bâti	37,93	94,83	41,93	104,83	35,79
Taxe prof.	12,98	25,96			11,13

En bref et en vrac

Aide humanitaire à la Roumanie

Bussac s'est associé, en avril dernier, à l'action de la municipalité saintaise auprès du village roumain de Floresti, province de Tulcéa, près de la mer noire. Vivres, médicaments, fournitures scolaires y ont été acheminés par des volontaires.

Bussac a doublement participé à cette opération : don en espèces de la municipalité ainsi que nombreux dons en nature apportés par nos concitoyens

Elle est toujours bonne !

L'analyse de l'eau d'adduction prélevée le 18 mai dernier donne sensiblement les mêmes résultats qu'en décembre 89 : absence de germes témoins d'une contamination fécale, taux de nitrates à 23,6 mg/l (il doit être inférieur à 50 mg/l).

Le laboratoire départemental d'hygiène et régional d'hydrobiologie région Poitou-Charentes conclut donc à une "eau d'adduction d'excellente qualité bactériologique à la date de notre prélèvement, compte tenu des espèces bactériennes recherchées".

Pompes funèbres intercommunales

Le service des pompes funèbres intercommunales à la mairie de Saintes, service public et seul service officiel compétent pour la commune de Bussac est à la disposition des familles pour tout ce qui concerne les obsèques : règlement des convois funèbres; départ de corps hors communes, France et étranger; arrivées de corps; contrats d'obsèques.

Tous renseignements peuvent être communiqués sur simple appel téléphonique soit au 46 93 17 71 (poste direct), soit à la mairie de Saintes (46 93 34 45).

Formalités essentielles à accomplir lors de la déclaration de décès :

Cette déclaration se fera soit à la mairie de Saintes si le décès survient à l'hôpital de Saintes (ou prendre contact avec les services administratifs du Centre Hospitalier), soit à la mairie de Bussac si le décès survient au domicile.

Les documents suivants seront alors demandés :

- Pour l'état civil : certificat de décès délivré par le médecin (en cas de mort naturelle), procès verbal de police ou autorisation du procureur (en cas de mort accidentelle), livret de famille ou tout autre document pouvant comporter des renseignements sur l'état civil du défunt.

- Pour l'inhumation : Titre de concession du tombeau et, en cas de retour au domicile ou à la chambre funéraire d'une personne décédée à l'hôpital ou à la clinique, accord du directeur de l'établissement, accord écrit du médecin chef du service hospitalier, certificat de décès attestant qu'il n'y a pas de risque de contagion ni de problème médico-légal, demande écrite en mairie.

Un employé du service intercommunal des pompes funèbres se charge de régler toutes les formalités et pourra, si besoin, se rendre au domicile de la famille pour arrêter les dispositions concernant le convoi.

Formalités particulières :

- *La crémation*

. Certificat médical attestant que le décès est dû à une cause naturelle et ne présente pas de problème médico-légal.
. L'expression des dernières volontés du défunt ou la demande de la personne qui a qualité pour le faire.
. Un titre de tombeau si les cendres doivent être mises dans un tombeau. Sinon, les cendres seront remises à la famille qui pourra en disposer à son gré.

- *Enterrement religieux*

Le service des pompe funèbres prend contact avec les autorités religieuses, mais il appartient aux familles de régler les détails de la cérémonie.

- *Chambre funéraire*

Située en centre-ville de Saintes, elle permet de recevoir, avec ou sans cercueil, les corps quand

les familles ne disposent pas de place suffisante chez elles.

- *Soins de conservations*
. Application de neige carbonique
. Table réfrigérante
. Thanatopraxie (sous certaines conditions).

Tarifs - réglementations

S'adresser au service des pompes funèbres intercommunales.

Tout convoi doit faire l'objet d'un devis signé par la famille.

A noter :

- L'obligation pour les pompes funèbres privées d'acheter les fournitures obligatoires au Service intercommunal des pompes funèbres et de les facturer sans prélever aucun bénéfice.
- L'interdiction de tout démarchage direct ou par un intermédiaire à l'occasion d'un décès.

A remarquer : le contrat d'obsèques qui permet de régler celles-ci à l'avance. Le coût est celui de l'année de souscription et il n'est pas effectué de revalorisation.



Les chenilles processionnaires nous envahissent ?

La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt signale une progression des attaques de cet insecte sur les pins. Ceci concernerait aussi bien les arbres isolés que les plantations forestières.

Arbres isolés ou pinèdes, le traitement est possible.
Tout renseignement auprès de la Fédération départementale des groupements de protection des cultures de la Charente-maritime, 2 av. de Fétilly, 17021 La Rochelle, tel. 46 68 60 47, ou auprès de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, 2 av. de Fétilly, 17021 La Rochelle, tel. 46 68 60 00

Les chenilles et le goupillon

Un autre moyen de détruire les chenilles nous est proposé par l'*"Albert moderne"* dans son édition de 1772 sous le titre *"Secret immanquable pour faire périr les chenilles"*



"Prenez un peu de savon noir gras, battez-le dans un seau d'eau & avec un goupillon jettez en sur les pelotes des chenilles nouvellement formées, & renfermées dans leurs poches. Cette opération se fait, ou le soir après qu'elles se sont retirées, ou le matin avant le lever du Soleil; une seule goutte de cette eau mousseuse tombant sur la poche, la bourse ou la toile qui renferme alors les insectes, les fait toutes crever & tomber en masses, sans qu'on soit obligé de brûler ni d'écraser les chenilles".

L'efficacité de cette méthode archaïque reste à démontrer !

Un rendez-vous à ne pas manquer, 6/15 juillet : XIXe Festival de musique ancienne de Saintes

Toujours sous la direction artistique de Philippe Herreweghe, le Festival de musique ancienne est principalement consacré cette année à trois musiciens allemands : Heinrich SCHUTZ, J.Sébastien BACH, Frantz SCHUBERT.

Entretien, concerts... vont se succéder pendant dix jours. On relève la présence d'interprètes prestigieux (Collegium Vocale, solistes et choeurs de la Chapelle Royale...).

Un programme trop riche pour être présenté ici, mais vous pourrez le consulter à la mairie de Bussac.

Renseignements, réservations : Institut de Musique Ancienne de Saintes, BP-125, 17104 Saintes cedex, Tel. 46.92.57.15 par courrier ou sur place à l'Accueil de l'Abbaye aux Dames à partir du 28 mai les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 19 h et les mercredi, samedi, dimanche de 10 h à 19 heures.

Les commissions de surendettement

Accumulation de dettes, ressources ne permettant pas de faire face aux échéances, circonstances imprévisibles (maladie, chômage...) venant gravement déséquilibrer un budget peuvent aboutir à des conséquences catastrophiques.

Ces commissions départementales ont pour rôle d'aider les personnes surendettées à trouver un accord amiable avec leurs créanciers.

Les services de ces commissions ne concernent pas les dettes liées à la profession (agriculteurs, commerçants, artisans et chefs d'entreprise béné-

Informations locales

ficient de procédures particulières pour régler leur passif.

Tous renseignements :
- Commission surendettement de Charente-maritime, Banque de France, 22 rue Réaumur, 17025 La Rochelle cedex.
- Minitel : 36-14 code CONSOM

Ronde Nationale de Saintonge

Organisée par "l'Ecurie Goulebenèze", elle se déroulera les 21 et 22 juillet.

La partie de l'épreuve spéciale chronométrée concernant Bussac parait réduite (Charmeneuil --> Montvolant --> les Ablains) par rapport à la précédente édition. Le reste du parcours intéressant Bussac (Les Ablains, Beauchail, Bois Chardon, puis CD 114 en direction de Saint- Vaize) est un parcours de liaison sur lequel les concurrents ont, selon le règlement de la course, l'obligation de respecter le code de la route (notamment la vitesse et le bruit).

Horaires des reconnaissances : elles sont interdites tous les jours à partir de 22 h jusqu'à 9h sauf les 7, 13 et 14 juillet où elles seront autorisées jusqu'à 24 heures.

A propos de la sauge...

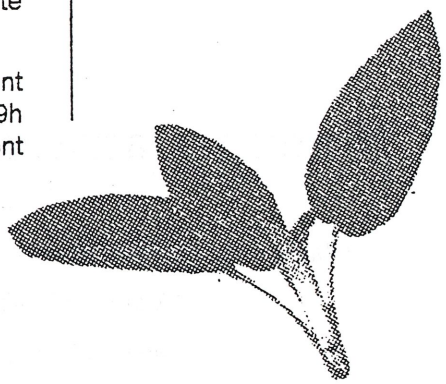
La sauge officinale (salvia officinalis) est une plante vivace dont on peut observer depuis peu quelques exemplaires place des Chaumes.

On lui prête des vertus toniques, stimulantes et aromatiques qui la font *"utiliser pour arrêter les sueurs débilitantes des phtisiques et des convalescents"*. On dit aussi que *"le thé de sauge fait disparaître les engorgements du tube digestif"*.

C'est aussi un condiment culinaire qui se marie particulièrement bien avec le porc.(Je vous déconseille formellement pour ces usages les plants de la place des Chaumes bien trop riches en plomb et résidus divers de pots d'échappements...).

Rien à voir en tout cas avec la rumeur qui circulait ces derniers temps sur la dite place, prêtant à cette espèce les vertus supposées de la corne de rhinocéros !

J.L. Pommier



Nouvelles brèves d'Oron-la-Ville (Suisse)

- Election d'un nouveau Syndic :
M. Hermingeard J.P. en remplacement de M. Niklaus R.

- Ouverture le 1er Juin d'un Centre médico-social à Oron, bâtiment Chevalley : L'objectif de ce centre est de regrouper toutes les institutions en matière de soins : infirmières, assistances sociales, aides familiales, auxiliaires Croix-Rouge, etc...

- Projet de construction d'un Centre Communautaire (Salles omnisports, équipements sportifs de plein air, grande salle, bâtiment de services et de protection civile)

- Contrôle des habitants.

Au 31.12.89 la population d'Oron-la-Ville se répartissait comme suit :

Population résidente :		
- Suisses		
	. hommes	369
	. garçons	73
	. femmes	432
	. filles	90
- Etrangers		
	. hommes	43
	. garçons	13
	. femmes	29
	. filles	10
	Total	1059
Population en séjour		28
Etrangers (permis saisonniers)		48

Informations locales



ETAT CIVIL

Naissances:

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

* Gael, né le 3 mars 90 , fils de Mme et M. HEMMER," Le Petit Jarry ".

* Marine , née le 10 avril 90, fille de Mlle Valérie MERCIER et de M. BOISDET, " Le Bourg ".

* Julien, né le 21 avril, fils de Mme et M. Dominique BUREAU, " Le Bourg ".

* Cécilia, née le 30 avril 90, fille de Mlle Béatrice RICHE et de M. Yvon Perochain," Le Bourg ".

* Elodie, née le 11 mai, fille de Mme et M. Patrick FOUGA, "Le bourg ".

Mariages:

Tous nos voeux de bonheur à:

* Valérie ROUZEAU et Christophe GAUTHIER qui se sont unis le 21 avril 1990.

Décés:

Nous présentons nos condoléances à la famille de M. Hubert BERGER, décédé le 1 avril.

Nouveaux arrivants sur la commune:

* Mme et M. DUHAYON et leur fille, lotissement " les Maillaux".

* Mme et M. BRAUD, "Montvollant".

* Mme et M. BLAY, "les Guilloteaux".

Nous leur souhaitons la bienvenue à Bussac.

A vendre : Poussette pour jumeaux et sièges de voiture, baignoire de bébé

Bon état, 1000 F le tout

Tel. (46) 74.23.14

Informations locales

Conseil d'école du 22 mars 1990

En présence de M. le maire, de Mme Pommier adjointe de M. Jouet, DDEN, le conseil d'école s'est réuni à l'école, à 18 heures le 22 mars 1990.

Après un rappel des travaux prévus à la réunion précédente il a été constaté que la porte du vestiaire du personnel de la cuisine a été posée et que toutes les classes sont équipées d'une prise télévision.

Quelques travaux sont encore à réaliser :
- fermeture haute du préau côté tennis
- protège-radiateurs (2 classes et salle de restaurant)
- renouvellement du sable des bacs à sable.

Puis l'ordre du jour est abordé :

1- Création de la 4ème classe élémentaire
L'effectif actuel étant de 110 élèves avec une classe à 32 élèves et une autre à 29 élèves, la création de la 4ème classe est nécessaire afin d'améliorer les conditions de travail des enfants. M. Guiter rappelle qu'une réforme est en cours, et la résume succintement aux parents d'élèves. (elle sera étudiée plus en détail au prochain conseil d'école).
A la rentrée la répartition pourrait être la suivante (d'après les effectifs connus actuellement)
- classe enfantine (Mme Mimaud) : 3 ans, 4 ans et 5 ans ?
- classe de M. Schaeffer : grande section et CP 5 et 6 ans - classe de X... : CE 1
- classe de Mme Castillon : CE 2 et CM 1
- classe de M. Guiter CM 1 et CM 2.

Monsieur le maire présente les nouveaux textes concernant la scolarisation des enfants "hors commune" en rappelant que depuis la rentrée de septembre 89, les habitants de Bussac paient pour les enfants scolarisés à Saintes et domiciliés sur notre territoire.
Si l'effectif scolarisé à Saintes restait le même, la commune paierait en 1991 :
- 56.470 F par an pour tous les élèves Bussacais en maternelle à Saintes.
- 62.342 F par an pour tous les élèves Bussacais en primaire et maternelle à Saintes.

Cette situation étant intolérable, de gros efforts sont produits par la municipalité afin de faire revenir à l'école de Bussac les enfants qui sont scolarisés à Saintes ou dans d'autres communes pour "convenances personnelles".

Afin de mettre en place la 5ème classe, des travaux sont prévus avant la rentrée :
- installation de la classe dans la salle d'activité (côté primaire). Une cloison déterminera un couloir de dégagement. Le mobilier est pratiquement trouvé.
- création d'une salle informatique dans le local séparant les deux logements. Les cloisons seront abattues.
- construction derrière la classe maternelle d'un local permettant le rangement des chariots et du matériel de sport. L'entrée de l'école sera déplacée.
- fermeture des deux côtés du préau touchant la salle municipale afin de limiter les courants d'air.

2- Budget de l'école
Une subvention supplémentaire est demandée afin de changer les manuels scolaires, la dépense étant étalée sur plusieurs années.

3- Journée du maire
Elle aura lieu le vendredi 25 mai. Un report des cours du samedi au mercredi précédent a été demandé.

4- Journée de la fonction publique.
Le conseil d'école est favorable au 30 avril, mais la décision n'est pas définitive, la date choisie par le collège du secteur n'étant pas connue.

5- Voyages scolaires
La classe maternelle et la classe de M. Schaeffer se rendront au zoo de la Palmyre. Vu l'effectif total, des accompagnateurs seront pressentis pour aller à la Palmyre avec leur voiture personnelle.Classe de M. Guiter : avec un train spécial elle visitera le futuroscope le 3 mai. Tous les parents des élèves ont accepté de participer à la dépense pour la somme de 50 F. Classe de Mme Castillon : le 18 mai les élèves et les parents qui le désirent iront à Saumur les nombreuses richesses de cette cité.

Informations locales

6- Piscine
une possibilité paraîtrait ouverte pour le 3ème trimestre.

7- Prévention routière
La piste s'installera dans la cour de l'école le 2 avril.

8- Tournoi sportif inter-école
Il aura lieu le 31 mars à Bussac.

9- Echange scolaire avec Kabara
A la suite de l'envoi de lettres et de bracelets, l'école de Bussac prépare des réponses pour le mois d'avril. Une projection de diapos est prévue. Des photos du groupe scolaire seront jointes à l'envoi.

10- Fête de l'école
Elle est maintenue au samedi 16 juin.

Le directeur Jean Guiter

VACANCES SCOLAIRES
Année Scolaire 1990-91

Rentrée des élèves Lundi 10 septembre 1990
Vacances de Toussaint du samedi 27 oct. au lundi 5 novembre
Vacances de Noël du samedi 22 déc. au lundi 7 janvier
Vacances d'hiver du jeudi 21 février au lundi 11 mars
Vacances de printemps du samedi 27 avril au lundi 13 mai
Vacances d'été du samedi 6 juil. au mardi 10 septembre

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Informations locales

Conseil d'école du 12 mai 1990

En présence de Mme Pommier, adjointe au maire, le conseil d'école s'est réuni, à 9 h. le 12 mai 1990.

Après un rappel des travaux et achats réalisés depuis le dernier Conseil d'école (renouvellement du sable dans le bac à sable de la maternelle, achat d'une friteuse électrique pour la cuisine) les modifications qui interviendront à la suite de la création de la 5ème classe sont répertoriées :
- installation de la classe dans la salle d'activités (la cloison devant isoler la classe est supprimée) - chacune des 3 classes primaires sera équipée d'une porte permettant la sortie directe dans la cour
- fermeture des 2 côtés du préau - construction d'un local de rangement derrière la classe maternelle
- équipement du "petit logement" en salle informatique.

Puis l'ordre du jour est abordé :

1- Montant de la participation des parents à la coopérative scolaire
A partir de la rentrée elle sera portée à 40 F pour les élèves de toutes les classes.

2- Budget de l'école Il semblerait utile qu'une subvention supplémentaire soit accordée:
- pour l'achat de livres scolaires
- pour la 5ème classe
- pour la classe de M. Schaeffer qui accueillera une partie de la grande section maternelle.

3- Piscine :
il est signalé aux familles que la participation de 4 F par séance ne concerne que les frais de transport et non l'entrée à la piscine qui est payée par la mairie.

4) Voyages scolaires
Le 3 mai la classe de M. Guiter s'est rendue au Futuroscope (voyage magnifique et surtout .... surprenant !)
Le 18 mai la classe de Mme Castillon s'est rendue à Saumur .
Le 19 juin les classes de Mme Mimaud et de M. Schaeffer iront visiter la caserne des pompiers à Royan et le Zoo de la Palmyre.

5- Déplacements sportifs (élèves du C.M.1 et du C.M.2)
- 19 mai : challenge inter-écoles à St-Vaize
- 2 juin : challenge patronné par la Caisse d'Epargne à Saintes, au stade Yvon Chevallier.

6- Correspondance scolaire
Après la projection sur Tombouctou et Kabara qui a eu lieu à l'école, chacune des classes a envoyé sa correspondance pour l'école et le jardin d'enfants de Kabara. Les bracelets fabriqués par les élèves de Kabara ont été distribués au C.E.1 - C.E.2 - C.M.1 et C.M.2 (il y en avait soixante).

7- Commission "Restaurant scolaire"
Mme Brethes restera en fonction jusqu'à l'élection du nouveau conseil d'école.

8- Changement des manuels scolaires usagés
Il ne pourra se faire qu'en fonction de la nouvelle répartition des élèves et avec l'avis du nouveau collègue.

9- Effectifs prévus à la rentrée
- classe maternelle (3 ans - 4 ans - 5 ans) environ 25
- grande section - C.P. - environ 25
- C.E.1 - environ 19
- C.E.2 - C.M.1 - environ 25
- C.M.2 - environ 20

Le conseil d'école se déclare favorable au fait que les grandes sections soient avec les élèves du cours préparatoire (classe de M. Schaeffer). De plus il donne un avis favorable au partage des élèves de grande section (5 ans) entre la classe de M. Schaeffer et la classe maternelle. Le partage se fera au bénéfice de l'âge. Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale sera consulté sur cette répartition.

10- Evaluation C.E.2 - 6ème
Elle aura lieu à nouveau à la rentrée de septembre.

11- PROJET D'ECOLE
A partir de la rentrée toute école devra établir un projet d'école concernant ses activités pour l'année scolaire à venir en prévoyant ses dépenses.

Informations locales

Le conseil d'école décide de donner un avis favorable à la poursuite du C.A.T.E. (ancien contrat bleu) et à la continuation de l'approche d'une langue nouvelle (initiation à l'anglais) pour les élèves du C.M.
Il donne aussi un avis favorable à la proposition formulée par les enseignants : amélioration de la lecture par :
- les moyens pédagogiques normaux
- les interventions extérieures de personnel spécialisé (psychologue, rééducateur, etc...)
- le soutien dispensé par les enseignants
- l'anglais
- le C.A.T.E.
- la classe de découverte pour les C.M. (une étude va être faite pour un séjour classe de mer au centre permanent du Château d'Oléron).

12- Liaison entre les deux groupes de grande section (5 ans)
Elle se fera par une concertation entre les enseignants concernés et par une utilisation par les deux classes du matériel spécifiquement "maternelle".

13) Fête de l'école du 16 Juin
-Une réunion avec les parents est prévue le lundi 28 mai à 20 h.45 à l'école. Mme Clerfeuille veut bien se charger des achats chez Andréotti à Cognac. Mmes Fouquet et Allinand sont déjà allées à la Foir'Fouille à Saintes). Les autres décisions seront prises à la réunion.

Le directeur J. GUITER

Fonctionnement de la garderie municipale

L'accueil est assuré à l'école de Bussac-sur-Charente, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h.50 à 8h.50 et de 17h. à 19h.

Elle est fermée pendant les vacances scolaires.

Petit déjeuner et goûter sont servis aux enfants pendant les heures de fonctionnement de la garderie.

Les parents s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Ils doivent pour chacun des enfants, remplir une fiche d'inscription qui précisera, en particulier, l'identité de la personne habilitée à reprendre l'enfant le soir.

Les inscriptions ont lieu à la mairie.

Participation financière des familles : le service de garderie est payant. Le montant en est revisé chaque année au moment du vote des tarifs des services publics par le conseil municipal.

Le décompte des heures de garderie est effectué à la fin de chaque mois.

Le règlement se fait auprès du secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture de celui-ci. Le paiement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du Trésor public, ou en espèces (un reçu vous sera délivré).



Nicole Guiter

Informations locales

Histoire de la garderie...

Et si on évoquait le "cheminement" de la garderie municipale ?

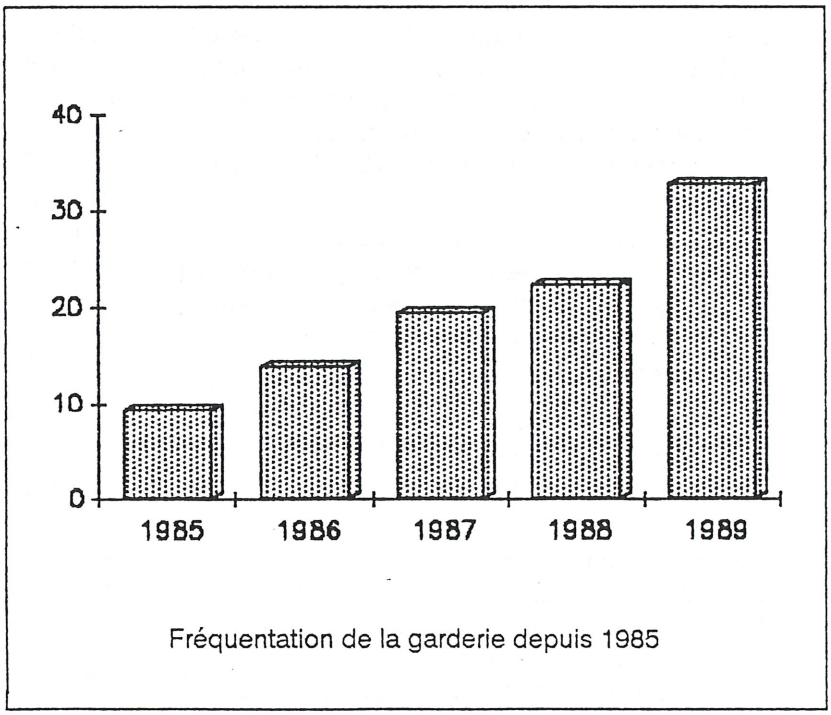
Tous les ans, à la veille de la rentrée scolaire, certains parents éprouvaient des difficultés de "garde" de leur "futurs" écoliers, avant et après la classe.

En mars 85, le conseil municipal préparait un projet de création d'une garderie municipale. Notre but était, non seulement de venir en aide aux parents, mais également de favoriser la scolarisation des enfants de notre commune en les accueillant, dès leur plus jeune âge, et dans la limite des places disponibles, à la classe enfantine.

Il fallait trouver des locaux. L'école ? Oui, car les équipements chaque année améliorés et renouvelés étaient satisfaisants. L'encadrement ? Des jeunes filles de notre commune à la recherche d'un emploi sollicitaient en Mairie des stages de Travaux d'Utilité Collective : nous avons rédigé une convention auprès des services préfectoraux.

Le tarif ? Pour un service assuré chaque matin de 7 h 50 à 8 h 50 et chaque soir de 17 h à 19 h (un petit déjeuner et un goûter y sont offerts aux enfants), nous l'avons voulu à la portée de chaque famille ; de septembre 85 à Juin 88, il était de 3,50 F. de l'heure, depuis septembre 88, il est à 4 F.

En observant le graphique ci-contre, il n'est pas besoin d'apporter de commentaire, la fréquentation croissante nous satisfait et laisse bien augurer de l'avenir de ce service public.



Fréquentation de la garderie depuis 1985

Que toutes nos jeunes stagiaires, de Sophie, Nathalie, Roselyne, Charline..... à Sandrine et Sylvie soient remerciées pour leur dévouement, mais à notre connaissance "leurs petits" savent le faire à leur façon chaque jour.

Pour le conseil municipal, Nicole Guiter

Informations locales

Nouvelles adresses : où habitez-vous ?

Personne ne s'y retrouvait plus. Depuis longtemps, de nouvelles maisons ont débordé des vieux hameaux. Leurs occupants ont emprunté comme adresse, le nom de leur parcelle cadastrale que seuls les familiers et peut-être la secrétaire de mairie connaissent.

Une signalisation précise et une certaine rationalisation devenaient urgentes, ainsi qu'un plan récapitulatif de la commune, accessible à toute heure par tout le monde (place d'Oron, à côté de la cabine téléphonique).

Les fournisseurs qui, en désespoir de cause échouent à la mairie à la recherche d'un destinataire introuvable vont avoir la vie plus facile.

Une commission "nouvelles adresses" s'est employée à mettre un peu d'ordre dans la dénomination des routes et chemins de la commune. Pour ce faire, quelques règles de conduite indispensables ont été établies :

- Garder à la commune son caractère rural en choisissant systématiquement les appellations générales de "route" ou "chemin". Cela élimine (sauf rare exception) "boulevard, avenue, rue...," termes jugés trop citadins et hors de propos.
- Conserver autant que possible le nom des anciens lieux-dits.

> Lieu-dit : lieu de la campagne qui porte un nom traditionnel désignant une particularité d'ordre topographique ou historique et constitue souvent un écart d'une commune.
>
> Ecart : petite agglomération distincte du centre principal de la commune à laquelle elle appartient (définition Larousse).

Nous avons donc recensé les "vrais lieux-dits" de la commune, les voici : Rochefolet, les Chobelets, Choisy, la Tournerie, le Paviot, Montvollant, La Grand Porte, les Maillaux, les Guilloteaux, le Pontreau, Charmeneuil, les Abelins, les Bacheliers, Grand Village, Beauchail, les Judets, la Piffeterie, la Closnerie, les Roches, les Motillons, la Croix, le Bourg, chez Berteau, Port Berteau, le Jarry (grand et petit), les Deaux, chez Tessier, la Rétorie, la mare de l'Abbaye.

- Toujours donner la préférence à un nom déjà consacré par l'usage.

Ex : place des Chaumes (pourtant située aux Bacheliers), chemin du grand Fief.

Pour qu'une appellation reste, il faut qu'elle soit logique ou ancrée dans les habitudes des utilisateurs. Nous avons essayé d'en respecter le principe.

- Envisager la commune toujours dans le même sens, du Sud vers le Nord, la D. 114 de Saintes vers St-Vaize, les chemins latéraux partant de la D. 114 pour s'allonger vers l'Ouest ou l'Est. En général nous avons donner à ces diverses voies, le nom du lieu-dit vers lequel elles se dirigent. Certaines appellations, telle que "route du Val de Charente" attribuée à la D.114, ont été l'occasion de longues hésitations. Devant les avis divergents c'est un vote du conseil municipal qui a du en décider en fin de compte !

Une signalisation de ces différentes voies devrait être mise en place dans le courant de l'année.

Une numérotation est également envisagée selon un système dit "métrique" conseillé par télécom et déjà utilisé ailleurs avec profit.

Le numéro attribué correspond à une distance mesurée entre l'habitation concernée et le point de départ du chemin envisagé. On conserve cependant une distribution classique, numéro pair à droite, impair à gauche.

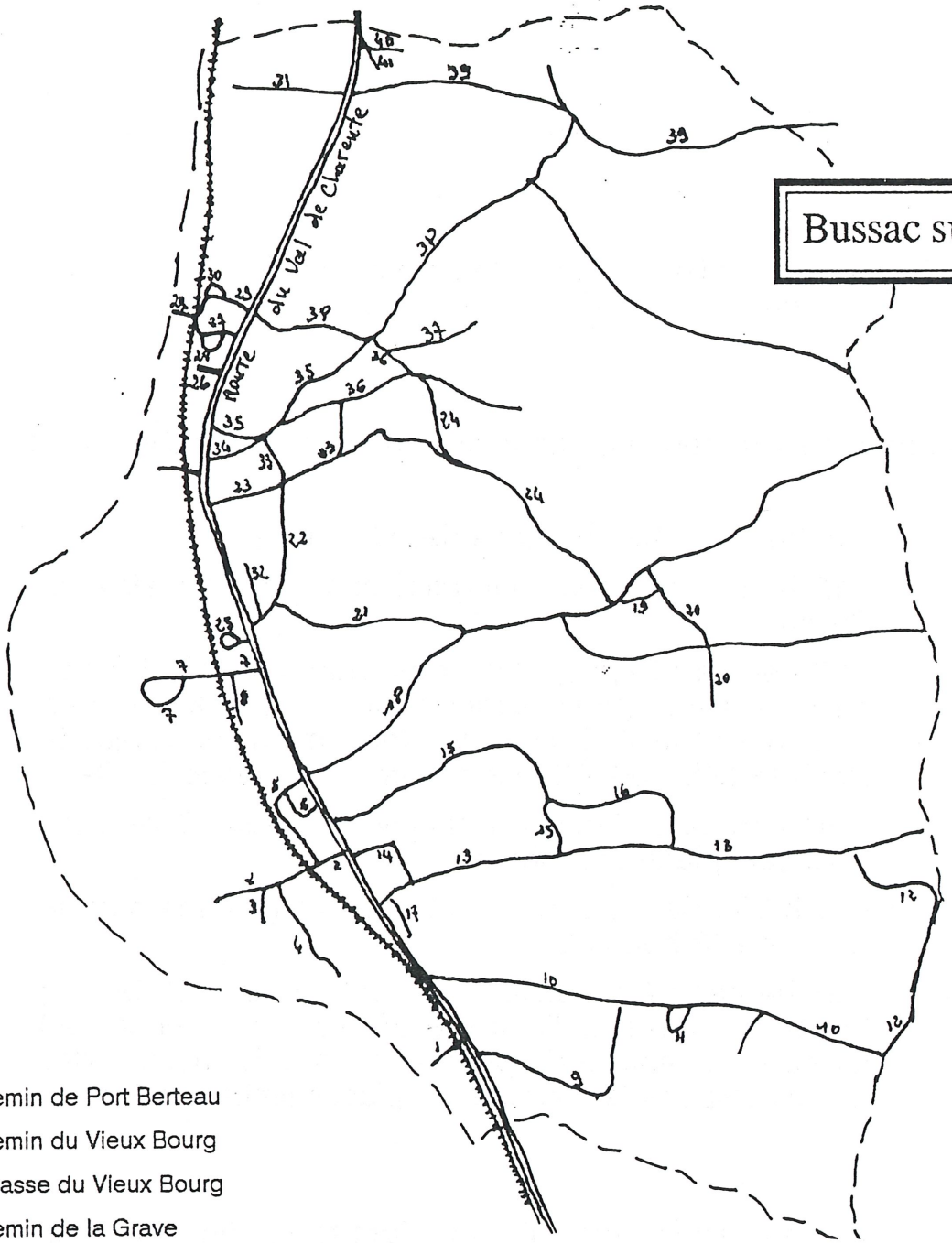
Cette solution présente un triple avantage :

- faciliter le travail de numérotation.
- incorporer sans problème de nouvelles habitations,
- permettre un repérage rapide dans la commune.

ex : M. et Mme Machin
1250 chemin de la Grave
17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Le plan général de la commune ainsi que les futurs panneaux indicateurs permettront de situer le chemin de la Grave. La numérotation métrique indique que M. et Mme Machin habitent côté pair à 1,250 Km du début de ce chemin. (Il est à noter qu'il s'agit vraiment d'une adresse fictive : le chemin de la Grave ne mesure pas 1,250 Km et ces braves gens habiteraient donc au fond de la Charente !). Bien sur, si vous êtes particulièrement attaché à votre ancienne adresse, il est tout à fait possible de l'incorporer à la nouvelle.

Marie-Christine Pommier, "La Croix" ,20 (?) Chemin du vieux Bourg, 17100 BUSSAC / CHARENTE



-1- Chemin de Port Berteau
-2- Chemin du Vieux Bourg
-3- Impasse du Vieux Bourg
-4- Chemin de la Grave
-5- Chemin des Motillons
-6- Chemin de la Sablière,
-7- Chemin de Grand Village
-8- Impasse des Ecoles
-9- Chemin de la Rétorie
-10- Route des Jarry
-11- Passage du Jarry
-12- Chemin de chez Tessier
-13- Chemin des Daux
-14- Chemin de l'Espérance
-15- Chemin de la Closnerie
-16- Chemin des Judet
-17- Chemin des Bertaud
-18- Route de Beauchail
-19- Chemin du Petit Colombart
-20- Chemin des Chagnaud
-21- Chemin du Grand Fief
-22- Chemin des Chaumes
-23- Chemin des Pins
-24- Chemin du Bois Perrin
-25- Chemin des Bacheliers
-26- Allée des Prés Maillaux
-27- Chemin des Maillaux
-28- Passage des Maillaux
-29- Chemin de la Grand Porte
-30- Passage de la Grandporte
-31- Allée de Rochefollet
-32- Allée des Chaumes
-33- Chemin de la Fontaine
-34- Chemin des Barrat
-35- Chemin des Guilloteaux
-36- Chemin de Montvollant
-37- Chemin des Grandes Versennes
--38- Chemin du Paviot
-39- Chemin de la Tournerie
-40- Chemin des Carrières
-41- Chemin des Moulins

Un groupe de danseurs haïtiens à Bussac

Le Foyer Rural et l'épicerie C. Menaud s'associent pour accueillir un groupe folklorique d'Haïti le samedi 21 juillet.

Une journée qui promet d'être riche ainsi qu'en témoigne le programme :

- 11 heures : Accueil place des Chaumes
- 12 heures : Apéritif inaugural offert par la mairie de Bussac
- 13 heures : Repas, place des Chaumes, offert à nos amis haïtiens (une participation de 20,OO F sera demandée aux Bussacais. Inscription à l'épicerie avant le 19/07/90. Attention, nombre de places limité.
- 16 heures : Danses. Animations. Jeux. Cadeaux... Tout cela place des Chaumes.
- 19 h 30 : Repas place des Chaumes (comme pour le repas de 13 heures).
- 21 heures : Gala salle municipale (entrée 25,OO F ; billets en vente à l'épicerie Menaud du 1er au 20 juillet, et à l'entrée du spectacle dans la mesure des places disponibles. Attention : places limitées à 250.

Faire vivre le Foyer Rural, c'est faire vivre Bussac

EPICERIE C.MENAUD BUSSAC

Amis Clients, Amis Bussacais,

21 juillet 1990 !

Retenez cette date. Notre ami Paul PAILLE et l'écurie Goulbenèze organisent pour la 2ème année leur rallye : 100 voitures de 100 à 200 CV; VROOM.....SUPER !!!

Ce jour là, l'épicerie de BUSSAC fêtera son 12ème anniversaire!, place des Chaumes avec la venue d'un groupe d'HAITI en association avec le Foyer rural de Bussac, le garage Paul PAILLE, le bar Thierry MONGET, le salon de coiffure Françoise PLANET (voir programme ci-contre).

Le repas du midi, du soir et la soirée de gala sont gracieusement offerts par l'EPICERIE MENAUD aux Bussacais nés un 21 juillet (pièce d'identité à l'appui ; les billets seront à retirer le 21/07/90 avant 11 heures.

Tout le mois de juillet (du 1er au 20/07), de nombreux repas, entrées à la soirée seront à gagner à l'EPICERIE C.MENAUD.

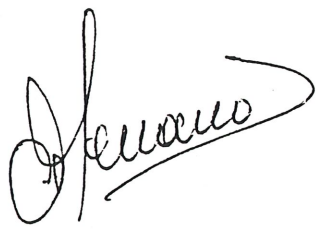
C. Menaud vous remercie de votre fidélité et continuera comme par le passé à vous accueillir dans un cadre agréable, dans la bonne humeur et avec des prix super sympa ...Venez voir, vous serez convaincus.

Yaourts natures Lactel 3.25 (6.50 le kg) - Beurre 6.95 (27.80 le kg) - Mousseline GM 500 g 10.25 soit 20.50 le kg - Café moulu Tradition Maison du Café 5.95 soit 23.80 le kg - Cassoulet William Saurin lot de deux 4/4 19.50 soit le kg 11.61 etc...

Merci de me lire, merci de votre confiance. A bientôt. De toute façon au 21 juillet 1990 ! Venez nombreux.

Faire vivre les commerces de Bussac, c'est faire vivre Bussac !

Merci



Le magasin est ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30 ; ouvert également le dimanche matin et jours fériés de 9 h 30 à 12 h 30.

Fermé le mercredi toute la journée.

Informations locales

L'ANGELUS ET LE SACRISTAIN

Courrier retrouvé dans les archives

**Fabrique de la Paroisse de Bussac à*
Messieurs les Conseillers Municipaux

objet : demande
d'un secours pour le
Sacristain.

Messieurs les Conseillers,

Les membres du conseil de fabrique soussignés, viennent vous demander de prendre en considération la demande qu'ils vous adressent en faveur du Sacristain de l'église. Il leur a semblé que le temps était venu d'attirer votre attention sur ce modeste et indispensable fonctionnaire, si pauvrement rétribué.

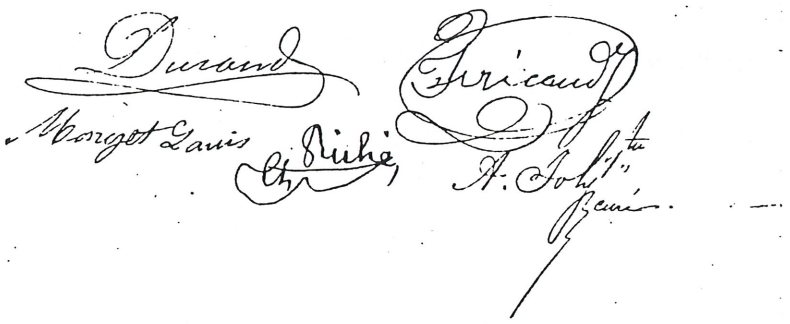
Un certain nombre de personnes de la commune ont demandé à M.le Curé de faire sonner régulièrement l'Angélus, le matin, à midi et le soir, afin de régler les travaux des champs.

Cette demande a paru aux fabriciens parfaitement légitime ; mais pour arriver à atteindre ce but, il leur a semblé qu'il y avait une raison de justice à remplacer par un traitement fixe les métives que chacun donnait autrefois au Sacristain et qui ne sont plus dans nos usages actuels.

Le conseil de fabrique a fait ce qu'il a pu à cet égard, en élevant à 50 F. le traitement de ce fonctionnaire.

Ne pouvant faire davantage, par suite de la modicité de ses ressources, nous venons vous demander, Messieurs, d'attribuer sur votre budget une somme égale de 50 F., afin que le service de l'Angélus soit parfaitement établi dans la commune de Bussac.

Dans l'espoir que vous ferez droit à notre demande, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués. Fait et délibéré en séance, le dimanche de Quasimodo, 8 avril 1877. Les membres du Conseil.



* Conseil de fabrique : groupe de clercs ou de laïcs qui veillent à l'administration des biens d'une église.

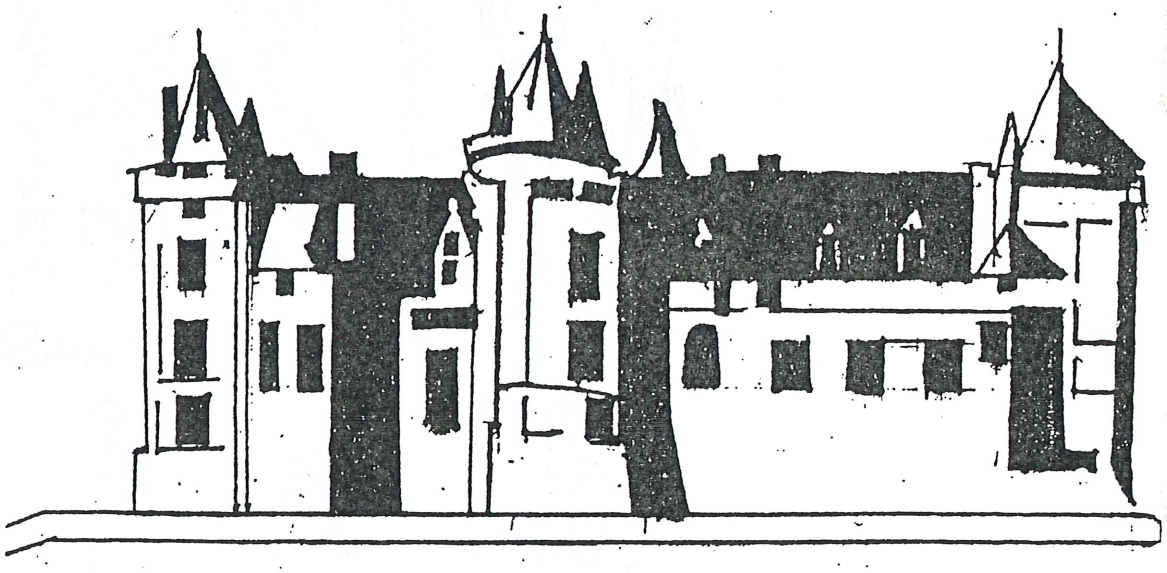
Informations locales

Voyages scolaires

Excursion à Saumur

Le château de Saumur

Le château de Saumur est situé en pleine ville. La Loire coule à ses pieds. On y entre par un grand escalier en pierre. Au centre, il possède une énorme cuve d'eau qui s'élargit en profondeur Les beaux carreaux de fenêtre sont des petits losanges. Quatre tours sont recouvertes d'ardoises noires et rectangulaires. Dans les grandes salles on a installé des musées. Les pierres qui ont servi à la construction de ce château ont été retirées des carrières transformées plus tard en caves de vin Saumurois. Dans ce château j'ai apprécié l'extérieur.



Jean-Benoît CM1

Le château

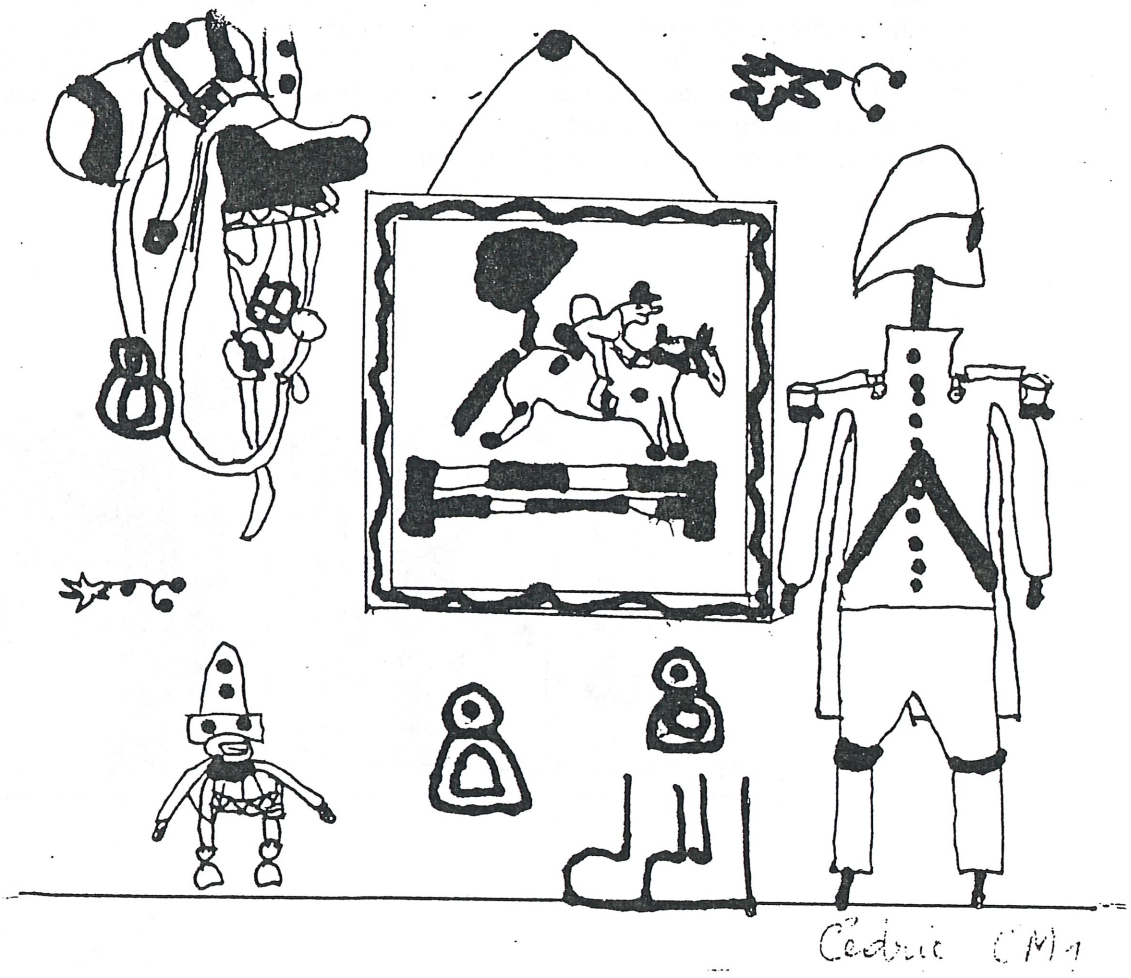
De la place du château, nous traversons une passerelle pour accéder au château. A l'extérieur, un puits se trouve au centre de la cour, nous visitons ensuite les différentes pièces du château où a vécu le Duc d'Anjou. Des tapisseries du XVè et XVIIIè siècle, de la vaisselle, des beaux meubles y sont exposés. Nous finissons la visite par une grande pièce qui était la salle des gardes ; la charpente ressemble à un bateau à l'envers. Les gardes pouvaient surveiller ce qui se passait tout autour du château en montant dans la tour de guet.

Jonathan C.M.1

Informations locales

Le musée du cheval.

Pendant la visite du château de Saumur, nous avons découvert le musée du cheval. Nous entrons dans une grande salle. De chaque côté, dans de nombreuses vitrines, nous avons pu admirer des selles, des bottes et des costumes de cavaliers. Tout au fond, accrochées sur le mur, de magnifiques selles resplendissaient, de parures dorées et argentées. A côté, se trouvait un joli traîneau russe. Dans une petite pièce, à gauche, nous avons eu peur en voyant des squelettes de chevaux d'Angleterre et d'Argentine. Sur la droite, dans un petit coin, étaient disposés des éperons, des étriers, une lourde selle très ancienne et une armure de cheval. Je suis enchanté d'avoir pu découvrir toutes ces belles choses.



Le musée de la figurine-jouet

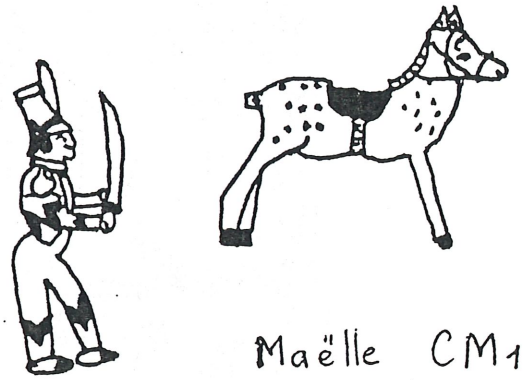
Le vendredi 18 mai 1990, Mme Castillon, notre maîtresse, nous a emmenés à Saumur en voyage d'école. Je vais vous raconter ce que j'y ai vu ! Nous avons visité le musée de la figurine. Ce musée se trouve dans le château. Nous avons vu des jouets très anciens. Exposés dans des vitrines, à l'abri de la poussière il y avait des soldats de plomb et de bois et même en carton. Certains dataient du siècle dernier. J'aurais bien aimé les toucher mais c'était interdit. Il y avait une très jolie poupée aux cheveux bruns, habillée d'une robe blanche, avec ses beaux yeux on aurait cru qu'elle était vivante.

Magali C.E.2

Informations locales

Le musée de la figurine-jouet

Nous avons visité le musée de la figurine-jouet. Derrière la maîtresse, nous avons traversé la passerelle et sommes descendus dans le musée. La maîtresse a demandé des carnets de visite. La guide a commencé par la vitrine nº 1, elle a cité des personnages célèbres de France pendant la Révolution ; puis nous sommes passés au nº 2 : c'était des fermes de plusieurs pays dont l'Afrique, la France et la Hollande, puis nous nous sommes dispersés. On a ensuite vu le coffre qui était le plus vieux de tous les jouets. Il y avait beaucoup d'autres choses, une petite casserole, une poupée géante, une cuisinière, des poêles et un placard. Puis nous avons vu plein de petits soldats en plâtre creux ou en carton. Il y a entre 20 et 30 mille jouets. Je peux vous dire que cette salle était de l'ancien temps, c'était la poudrière du château. A la fin de la visite, la guide donna des prospectus à notre maîtresse, qui monta les escaliers et nous les distribua à la sortie. Nous nous sommes dégourdis les jambes pendant quelques minutes puis nous sommes restés assis.



Maëlle CM1

Maëlle C.M.1

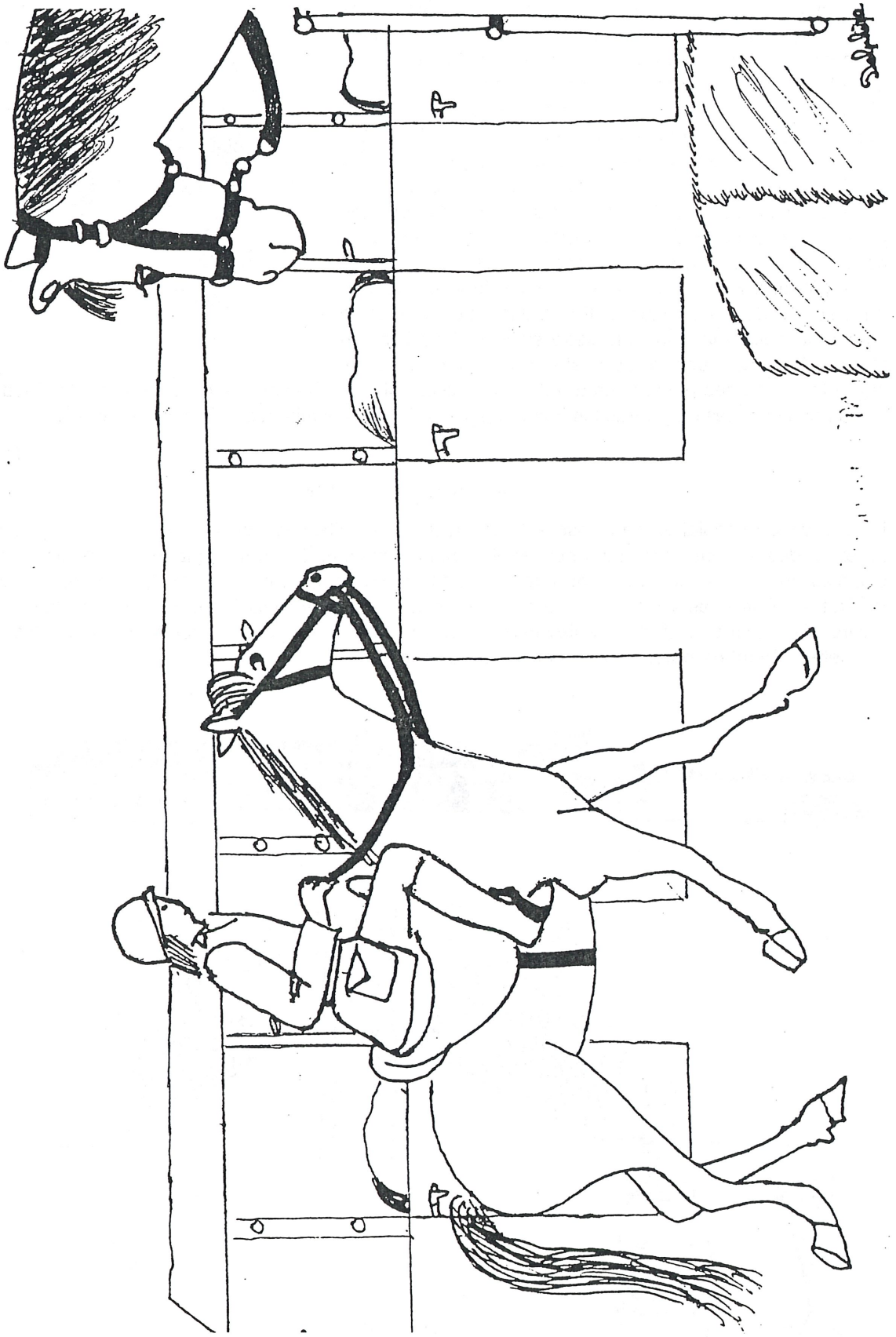
Les caves Gratien et Meyer

Pour le voyage scolaire, ma classe est allée à Saumur visiter les caves de Gratien et Meyer. Nous avons regardé des diapositives qui nous expliquaient comment ils fabriquent le vin pétillant. Après nous sommes entrés dans les caves où il fait 10 à 11? toute l'année. Il y a 5 km de galeries et cinq bouches d'aération. Après les vendanges, le chef goûte tous les vins, puis il mélange les meilleurs avec de la levure. Trois ans plus tard, ils enlèvent le dépôt, rajoutent la liqueur, nettoient les bouteilles, mettent les étiquettes. Avant de partir les parents ont dégusté le vin.

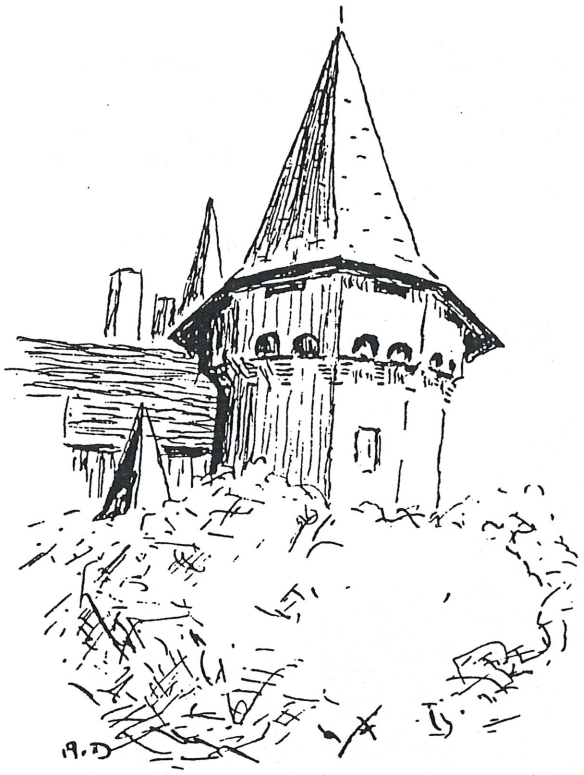




Nicolas CM1



Informations locales



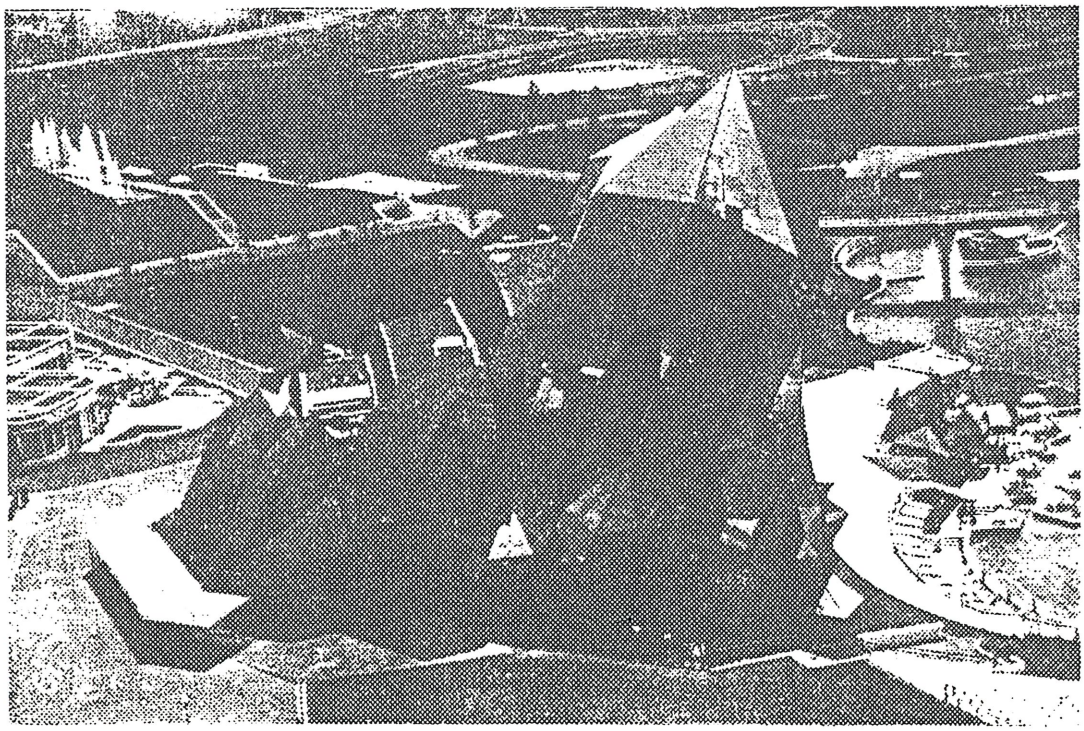
Le point de vue d'une mamie

Ayant eu le plaisir de partager avec vos élèves un voyage à Saumur, j'aurais bien plaisir à contribuer au compte-rendu sur votre bulletin scolaire par ce petit croquis pris au "vol" au cours de la visite du château, si vous avez une petite place....

Mme DUPAS Agnès - Saintes -

Voyages scolaires

Le Futuroscope

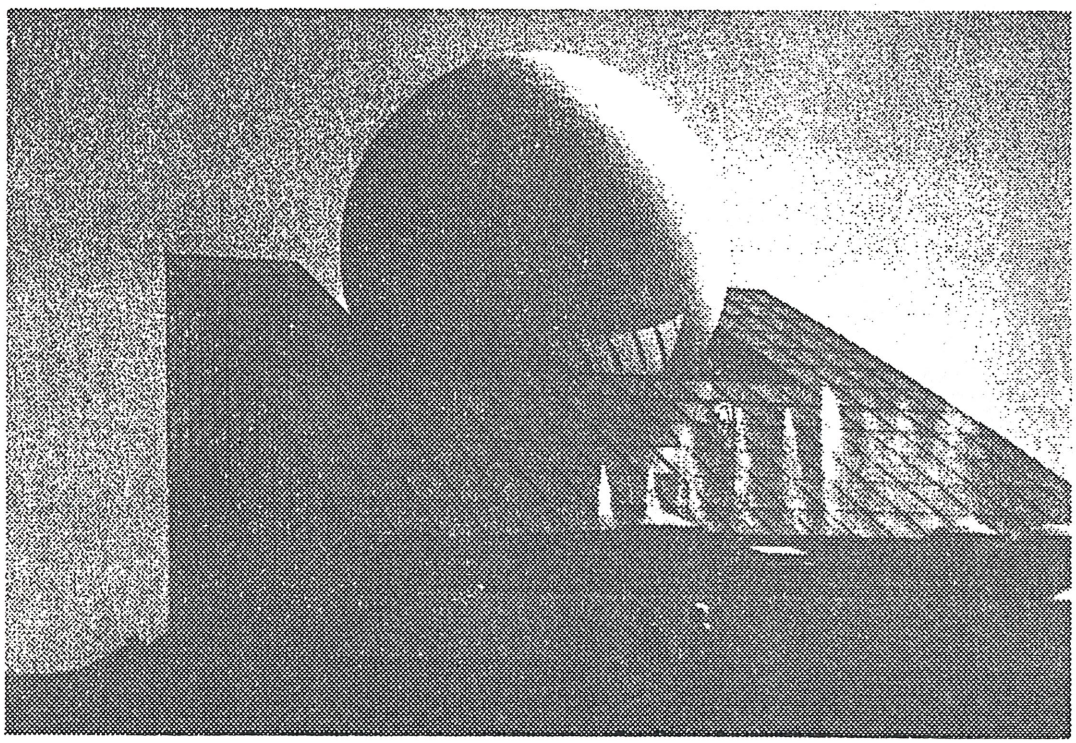


Jeudi 3 mai, je suis allée au Futuroscope avec la classe de M. Guiter. Le départ était à la gare à 7h. Vers 10h. nous étions arrivés à Poitiers. Nous prîmes le car pour le Futuroscope. Là-bas, on attendit longtemps devant l'entrée. Enfin, on marcha jusqu'au "cinéma à 360°", où nous allions découvrir le Japon. On survola un volcan en éruption qui rejetait de la lave. Nous avions l'impression qu'elle tombait sur nous. Sortis du cinéma, on se dirigea vers le "voyage à travers une goutte d'eau". Après

Informations locales

le repas ce fut la "Gyrotour". Nous sommes montés à 45 m d'altitude. "Au Kinémax, salle imax" nous vîmes un écran de 600 m2, plus haut qu'un immeuble de 7 étages. Après "au cinéma dynamique", on était dans un train dans les montagnes russes, les montées et les descentes faisaient peur. A la fin le "cinéma en relief": à l'entrée on nous donnait des lunettes spéciales pour regarder le film sur la terre. Un peu plus tard nous repartîmes pour rentrer à Bussac. J'espère que j'y retournerai !

Céline Maquigneau - C.M.2



Jeudi 3 Mai, ,nous sommes allés avec toute la classe au Futuroscope. Le départ était à la gare de Saintes. A l'arrivée il y avait un car qui nous attendait pour nous emmener sur place. Nous formons des groupes de quatre. Nous avons visité en premier le "cinéma à 360°". Puis nous avons vu "le Kinémax" et nous sommes montés dans la "Gyrotour" où nous regardons tout le Futuroscope de 45 m de haut, c'est très impressionnant. Après ce fut "la goutte d'eau" et le "cinéma dynamique". Nous arrivons devant plusieurs portes et elles s'ouvrent toutes seules. Nous rentrons puis nous nous installons. Les sièges bougeaient dans tous les sens. A l'entrée du "cinéma en relief" on nous donnait une paire de lunettes grises. Sans lunettes on voyait tout trouble. Quand on regardait sur l'écran les images venaient sur nous. Le soir j'étais content d'avoir vu tout ça.

Sébastien Moisy - C.M.1

FOYER RURAL
17 100 BUSSAC / Chte
Section FOOTBALL

Bussac sur Charente le 15 mai 1990

Si vous avez envie de jouer au FOOTBALL, et si vous avez entre 6 et 14 ans, le BC.F. serait heureux de vous accueillir au sein de son groupe pour la saison 90/91.

Pour plus de renseignements contacter :

Michel POTHET	Tél. 46.91.76.81
André PERRIN	Tél. 46.93.53.33
Jacques SAVARIT	Tél. 46.93.27.25
Claudine PATROUILLAUD	Tél. 46.74.24.26

M. ..... Date de naissance :

Adresse :

Jouera au B.C.F. pour la saison 90/91

Signature des parents

Coupon à retourner à l'une des quatre personnes nommées ci-dessus.

Foyer rural

Assemblée générale - Section Football le 9 Juin 1990

Alors que la télévision diffusait le match de coupe du monde Roumanie-URSS la section football tenait à 18h. son assemblée générale.

Les participants à cette assemblée étaient principalement les parents des jeunes et les dirigeants. En effet, seulement 4 joueurs séniors sur plus de 30 licenciés s'étaient déplacés.

Le rapport d'activités indiquait les bons résultats obtenus par les 5 équipes engagées dans les divers championnats. Les 2 équipes séniors terminant chacune à la quatrième place de leur poule et les jeunes participaient aux poules finales de leur catégorie avec une première place pour les pupilles.

L'école des débutants participe au cours de la saison à différents plateaux et s'y est toujours bien comportée. C'est encourageant pour l'avenir.

Les finances sont restées positives dégageant un léger excédent de l'ordre de 2 000 F. Au cours de cette année des investissements importants ont été réalisés surtout en matériel. Pour l'année suivante, la section disposera d'un terrain supplémentaire permettant ainsi de soulager le grand terrain des entraînements.

La municipalité représentée par MM. Chapuis et Bédochaud fut sollicitée pour l'aménagement des vestiaires et remerciée pour l'ensemble de son action favorisant la bonne marche de l'association.

Cette assemblée s'est poursuivie par un repas "fromages" servi par les familles Jacques et Moreau : 175 convives partagèrent cette soirée en dansant jusqu'à une heure très avancée du dimanche matin. L'ambiance fut bonne et personne ne s'ennuya. Il est sûr que nous retrouverons l'année prochaine une soirée semblable.

Le prochain conseil d'administration se réunira le vendredi 15 juin afin de mettre en place les futures structures pour la saison 90/91. Quelques dirigeants ont arrêté leur collaboration à la fin de cette saison, qu'ils soient remerciés de toute leur assistance et c'est avec plaisir que nous accepterons leur retour lorsqu'ils le souhaiteront. Mme Marie-Christine Durand et M. Emmanuel Martorell rejoindront l'équipe encore en place. Qu'ils soient les bienvenus. La saison 89/90 est terminée, Vive la saison 90/01.

Rapport moral

Nous venons de prendre de prendre connaissance des rapports d'activités et financiers de la saison 89/90.

L'activité fut soutenue, les résultats bons et encourageants, les finances positives. Fiers de cette bonne santé nous pouvons l'être, car tout ceci ne résulte pas d'un heureux hasard.

Tout au long d'une saison, dans l'ombre des résultats, une équipe, dirigeants, parents, joueurs, s'active dans des domaines très différents pour animer, coordonner, gérer.

Tous le font bénévolement, donnant beaucoup de leur temps, de leur savoir faire et parfois même de leur argent. Leur salaire c'est la réussite de l'équipe, du groupe de la section.

Les difficultés sont pourtant nombreuses. Il n'en est rarement fait état, car la volonté est grande et les tâches matérielles ne sont pas toujours les plus difficiles à supporter. S'il existe encore un domaine où des efforts sont à faire ce serait dans la prise de conscience à assumer des responsabilités.

Nous avions insisté l'année passée sur les droits et les devoirs de chacun. Nous avons été partiellement entendus, mais il existe encore beaucoup trop d'égoïsme ou d'inconscience. Trop nombreux sont encore ceux qui considèrent qu'une équipe de football, un club de football, c'est uniquement un ensemble de rendez-vous dans une année pour jouer quelques parties de ballon.

Les dirigeants, comme les parents, finiront par se fatiguer s'ils ne trouvent pas un minimum de compréhension et d'assistance. Une association c'est comme une entreprise, chacun à sa place a un rôle à jouer. L'efficacité de chacun profitera au groupe tout entier.



Foyer rural

L'association fonctionnera bien si elle a des règles et si elle les applique. Les règles existent, elles sont connues, elles ont été acceptées.

Elles sont applicables à tous.

Notre commune ne possède pas un potentiel suffisant pour espérer entretenir une équipe de haut niveau. Toutefois il semble raisonnable d'envisager une équipe opérant en Promotion de P.1 ou en P.1 de district.

Parvenir à ce niveau sous-entend une volonté commune de travailler et d'accepter des sacrifices à commencer par ceux de la discipline et du respect. Discipline de l'entraînement, discipline de l'hygiène alimentaire, discipline du groupe, respect des règles, respect des consignes, respect des autres, respect de la structure, agissons positivement pour construire.

Un coup de baguette magique ne nous donne même pas tout cela. Il nous reste donc la volonté et l'éducation. Nous avons la chance d'avoir un réservoir de jeunes important et intéressant qualitativement. Investissons à ce niveau.

Continuons de développer l'intérêt du football chez les jeunes en les responsabilisant et en leur inculquant les principes de la vie associative. Nous sommes sûrement sur la bonne voie car chaque année ils viennent plus nombreux.

Alors soyons optimistes.

La section football fonctionne et obtient de bons résultats.

Nous ne voulons pas tomber dans l'autosatisfaction, c'est pour cela que nous insistons sur les points qui ne nous semblent pas très bien. La tâche est lourde, l'enjeu en vaut la peine. Nous avons déjà obtenu beaucoup de satisfactions avec la génération qui vient d'opérer cette saison en équipe première.

C'est un travail de longue haleine nous le savons.

C'est pour cela que nous devons beaucoup investir sur les jeunes pour leur inculquer les règles que plus tard ils respecteront pour honorer le football et leur club.

Nous avons avec nous des gens qui en veulent et qui sacrifient beaucoup de leur temps. Merci à eux, merci aux parents toujours présents pour assister et aider les dirigeants.

Sachons oeuvrer tous ensemble pour demain être encore meilleurs, avoir des résultats positifs et faire en sorte que chacun y trouve son plaisir.



Roland Monget

Gymnastique féminine

C'est avec succès que Véronique Emerit et Janine Coste ont passé les épreuves de l'examen d'animatrices de gymnastique volontaire.

Cet examen fait suite à de nombreux stages (les week-ends) et permet aujourd'hui à la section Gymnastique féminine de continuer ses activités et de développer une section du Foyer Rural qui apporte détente et bien-être aux pratiquantes, tout en assurant un maximum d'efficacité et de sécurité.

Rendez-vous à la rentrée.



J. COSTE

Foyer rural

Tennis de table : Bilan d'une saison

- **Championnat :**

L'équipe engagée termine à la 4è place sur 8 et se maintient en division 2.

C'est un bilan mitigé, car certains matchs perdus l'ont été de peu, par manque d'expérience pour certains joueurs ou manque d'entrainement pour d'autres.

L'essentiel est le maintien de l'équipe avec l'envie de faire mieux l'année prochaine, et pourquoi pas, la montée en 1è division.

- **Tournoi du Samedi 24 mars :**

deuxième tournoi de la saison.

Bonne participation des jeunes scolaires (17) et des adultes (12).

Résultats :

Tableau jeunes : 1er Nicolas ALLAIN (Saintes) , 2ème Nicolas CHABOT, 3ème Emmanuel DEMAZOIN, 4ème Nicolas BESSONNET (Fontcouverte)

Tableau filles : 1er Stéphanie COLINET, 2ème Christine LAJOIE, 3ème Delphine SIMONNET, 4ème Audrey MAILLET, 5ème Corinne HEMMER

Tableau adultes : 1er Alain LABORIE, 2ème Patrice DELAURIERS (Chaniers), 3ème Christian AUDEBEAUD, 4ème Michel CHABOT

Merci aux commerçants qui ont bien voulu nous soutenir en offrant une coupe : "Marée" Michel CHABOT, ... et à l'année prochaine.

- **Activité tennis de table pendant le temps scolaire :**

Dans le cadre d'ateliers comprenant jeux de raquettes, informatique, E.P.S., elle a concerné deux classes : CE2-CM1, et CM1-CM2, le mardi de 14h45 à 16h45. L'activité jeux de raquettes (comprenant tennis et tennis de table) a été conduite par Serge PROUZAT, animateur cantonal.

A signaler que Michel CHABOT et sa fille Valérie ont maintenu tout au long de l'année scolaire un entrainement plus spécifique de tennis de table à l'intention des enfants volontaires, le jeudi de 16h à 17h, hors temps scolaire.

P. Pimienta

COURIR A BUSSAC

Le Foyer Rural de Bussac sur Charente organise :

Le 23 septembre 1990

sa 3ème course pédestre

Ouverte aux licenciés, non licenciés, marcheurs, coureurs enfants ou adultes



Sous le patronage de :

La municipalité de Bussac sur Charente

ADIDAS

La Caisse d'Epargne de Saintes

Tennis

Foyer rural

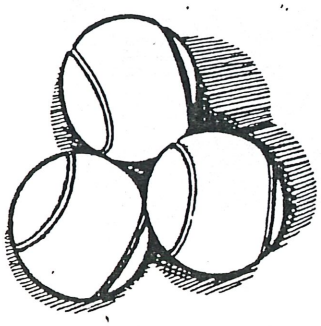
Ecole de Tennis

Elle a donc fonctionné le mercredi après-midi (avec une interruption pendant l'hiver). En deux groupes assurés respectivement par S. Prouzat et D. Sintès, plusieurs enfants ont fréquenté les cours.

Comme l'an passé nous avions demandé que les enfants participant à l'école de tennis prennent une licence FFT.
En effet un nombre minimum de licences est nécessaire pour pouvoir engager une équipe dans le championnat de printemps (nous estimons l'existence de cette équipe indispensable à la vie de la section). Nous pensons aussi que 40 F. ne représentaient pas une somme trop importante en regard des leçons données aux enfants. Pour diverses raisons cette somme a été demandée tardivement.
Nous tenons cependant à remercier les parents qui ont accepté de participer de cette façon à la vie de la section.

Championnat de printemps

L'équipe a de nouveau brillé cette saison en remportant 5 victoires sur les 5 rencontres du championnat et monte donc en 4è division départementale.



Tournoi interne

46 participants ont joué sur 4 tableaux (moins de 14 ans, messieurs, dames, "champions").

Prévu initialement du 28 mai au 9 juin il a du se prolonger quelque peu à cause .... d'un soir de pluie. Après quelques péripéties, 3 finales sur 4 se sont déroulées le jeudi 14 et le vendredi 15.
Résultats :
Simple messieurs :
Pierre Jamelin remporte la victoire face à Cyril Savarit
Simple Dames : Marie-Christine Durand qui remporte la coupe face à Chantal Jarousseau

Jeunes : Victoire de Olivier Patrouillault devant Laurent Large



Section de tennis cherche animateurs .....

Depuis 4 ans le "noyau dur" de la section ne s'est pas beaucoup renouvelé et le dynamisme de ses membres tend à s'émousser.

Pour ceci et pour d'autres raisons (professionnelle....) il semble bien que nombre d'entre eux ne demanderont pas le renouvellement de leur mandat lors de la prochaine assemblée générale de la section.

Ceci est dans l'ordre des choses et, dans une association telle que la nôtre, il est nécessaire que ceux qui bénéficient d'une activité viennent à en assumer un jour ou l'autre l'organisation. Celle-ci est indispensable au bon fonctionnement de toutes activités permettant l'initiation des débutants (jeunes ou adultes), le soutien de la pratique en compétition, une animation pour les joueurs occasionnels....

Mais assez de morale pour aujourd'hui, il fait beau et nous ferions mieux d'aller jouer au tennis.

J.L. Pommier

Assemblée générale de la section

Initialement prévue le 9 juin, elle est reportée au vendredi 21 septembre, 20 h 45

Foyer rural

Jumelage

Le trimestre écoulé a montré combien la volonté et l'enthousiasme pouvaient déboucher sur des résultats positifs.

Même si financièrement ce n'est pas l'euphorie, le jumelage a de nouveau animé ses activités de main de maître, grâce à une équipe motivée.



Le 17 mars dernier un bal costumé -qui l'était vraiment- a eu lieu.

Il faut féliciter au passage tous les participants qui ont fait des efforts pour que cette soirée soit réussie. L'animation était assurée par un orchestre (James Lawrence) : la gageure était de taille car l'investissement est alors plus important pour l'organisateur.

Les 84 entrées et la recette du bar ont permis de "boucler" cette soirée mémorable. Les appareils photographiques de la section photo ont mitraillé sans compter. Dommage pour les absents !

Mais la danse a ses adeptes et les boules les siens : c'est pourquoi le 21 avril un concours en doublettes était organisé avec la boule bussacaise.

Ce jour-là, hélas ! il pleuvait et il faisait froid. Les 21 doublettes présentes ont cependant joué et pour se réchauffer un peu, il y avait un magnifique barbecue qui a eu du succés.

Cet après-midi maussade s'est terminé par un repas "sympa" pour finir les frites et les grillades.

Le 30 juin, un autre concours de doublettes sera organisé par les sections Jumelage et Boules.

J.P. Lajoie

Foyer rural

Bussac - Kabara

Diaporama Tombouctou

Après une première séance réservée aux élèves de l'école primaire M. Germain (Président du Comité Saintes Tombouctou) est venu présenter le 27 avril dernier une excellente série de diapositives sur Tombouctou.

Vision superbe d'une ville perdue dans les sables, d'un mode de vie que l'on a peine à imaginer, la première partie de ce véritable spectacle nous a permis de préciser une image un peu lointaine.

Un second volet faisait le point sur les réalisations du Comité Saintes Tombouctou montrant que le soutien apporté n'est pas détourné de son objet. Nous avons pu aussi remarquer la pertinence, l'adaptation aux besoins locaux de l'aide saintaise.

République du Mali
Région de Tombouctou

Commune de TOMBOUCTOU

Tombouctou, le 30 Mai 1990

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOMBOUCTOU

A

MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE DE COOPERATION BUSSAC- KABARA

BUSSAC

N° 90 /CPET-90

Monsieur le Président,

J'ai le grand plaisir de vous accuser la bonne reception de votre lettre du 2I Avril I990 et vous en remercie.

Je prends bonne note de l'envoi d'une somme de 5 000 FF devant servir à :

- la confection de 5 tables-bancs d'écolier
- 1 tableau
- Achat de fournitures scolaires, le tout au profit de l'école de Kabara.

Le nécessaire sera fait dès reception de la somme et je vous ferai parvenir les différentes justifications.

Au nom de la Municipalité et des habitants de Kabara, je tiens à vous remercier très sincèrement pour cette contribution de qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE,

MAIRIE DE TOMBOUCTOU – Le Maire – République du Mali

ABRAS I KADER

Envoi à Kabara

Grâce au produit de la vente de carnets de membres bienfaiteurs, ainsi qu'à une aide de la municipalité, nous avons pu faire parvenir une somme de 5 000 F. destinée à l'achat de matériels et fournitures scolaires. La bonne utilisation de cette somme pourra être constatée puisqu'une bussacaise doit se rendre sur place avec un groupe de saintais à la fin de l'année.

J.L. Pommier

.../...

Foyer rural



Récit d'un voyageur

Les noces de la Charente et du Niger

En tout début d'après-midi, nous embarquons dans des camions pour Kabara où Dame Charente doit rejoindre son mari le Niger. Kabara, quartier de Tombouctou, le port qui se trouve à 7 km de la ville. Une belle route goudronnée sert de trait d'union.

Une foule nous attend comme dans les autres fêtes de quartier.

La jeune fille de Saintes, Anne-Lise représente la Charente, épouse qui vient rendre visite à son mari le Niger. Les femmes de Kabara la font asseoir parmi elles. Elles la parent d'un boubou blanc et d'une sorte de cape noire. La jeune fille tend ses mains pour qu'on lui enduise de henné, teinture avec laquelle les africaines se tatouent les pieds et les mains les jours de fête. Des dessins géométriques, des lignes, des courbes, des signes en sont les décors.

Bien sûr, une musique de tam-tam accompagne cette cérémonie. Des chants, des cris, des applaudissement saluent un petit discours prononcé par un homme de Kabara ; il raconte l'histoire des deux fleuves et leur union.

Un peu à l'écart de la foule et du tapage, un cavalier sur sa monture attend. Le cheval et l'homme sont très beaux, une épée pend au côté du seigneur chevalier. Soudain, deux hommes viennent prendre la femme Charente, la soulèvent et la portent vers le chevalier. Ils l'installent sur le cheval derrière le cavalier, une corde les attache ensemble par la taille. Le couple juché sur le cheval noir se fraye un passage dans la foule. Une grande bousculade de rires, de joie et d'amusements anime cette scène. La foule accompagne les deux héros jusqu'au port. Là, sur le Niger, une pirogue les attend. Ils descendent du cheval et embarquent pour une petite promenade sur les eaux.

La musique se fait encore plus forte. Le rythme des mains en accord avec les tam-tam, tourne à la frénésie. Les enfants sont au comble du défoulement, cela fait bien plaisir à regarder.

La pirogue revient sur la rive ; les occupants en descendent souriants eux aussi. Le mariage est consommé, le fleuve Charente a effectivement retrouvé son mari le Niger, le jeudi 22 décembre 1988. (J'y étais !).

D'après le journal d'Alix Mirande.



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est ouverte pendant les vacances scolaires tous les **mercredis après-midi de 16 h à 17 h 30**

Prochain passage du bibliobus : septembre - octobre 1990